



## SOMMAIRE

### 1- L'Actualité :

Lancement du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) entre l'Algérie et l'Union Européenne.

### 2- Histoire d'une réussite:

Succès story du Groupe Sim

### 3- Algérie en bref

### 4-Conjoncture/Analyse :

Le Commerce Equitable

### 5-Fiche pays: La Belgique

### 6-Espace libre :

Premières Assises Nationales du BTPH

### 7- Fiche produit :

La petite histoire du liège

### 8- Le monde en bref

### 9- Pêle-Mêle

### 10- Trois questions A :

Mr Nacereddine Kara, Vice-Président de l'Association des exportateurs algériens - Anexas.

### 1- Agenda/Infos Pratiques



## Algex

a soufflé sa 5ème bougie, une collation a été organisée à l'occasion de cet heureux événement. Effectivement l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur - Algex a été créée par décret exécutif n°01-174 du 12 juin 2004.

## 1-L'ACTUALITE

### LANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) ENTRE L'ALGERIE ET L'UNION EUROPEENNE.

L'Algérie a entamé la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne le 1<sup>er</sup> Septembre 2005 et a engagé un important effort de modernisation de son économie pour lui permettre de faire face à l'ouverture et à la concurrence résultant de l'instauration progressive d'une zone de libre échange avec l'UE prévue pour 2017.

Cette modernisation nécessite une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des institutions chargées de le mettre en œuvre.

Dans ce contexte, un Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) doté de 10 Millions d'Euros a été conçu pour appuyer l'Administration algérienne et toutes les institutions contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'Association en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs définis par cet accord grâce à l'instrument de jumelage institutionnel, qui est un outil de coopération entre une institution publique d'un pays partenaire et une institution équivalente dans un Etat membre de l'Union Européenne et

l'instrument **TAIEX** (Technical Assistance and Information Exchange).

Ces deux instruments ont pour objectifs de faire évoluer et de moderniser les institutions des pays voisins de l'UE dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage qui est destinée à appuyer le programme de réforme des pays partenaires à l'est et au sud de l'UE. Ils garantissent de manière pratique et active le transfert de savoir-faire européen.

Pour présenter ce programme, qui a démarré le 28 février 2009, une rencontre a été organisée conjointement par la Délégation de l'Union Européenne en Algérie et le Ministère du Commerce le Mardi 12 Mai 2009 à la Résidence « Djenane El Mithak », qui a regroupé l'ensemble des points focaux des institutions nationales concernées par l'Accord d'Association, les représentants de la Commission Européenne chargés de la gestion des deux instruments (jumelage et TAIEX) ainsi que les représentants des pays de voisinage (Tunisie et Azerbaïdjan) pour présenter leur expérience en matière de jumelage et de TAIEX.

## 2-HISTOIRE D'UNE REUSSITE

### Succès story du Groupe Sim

Le groupe Sim, dont le siège se trouve à Blida, spécialisé notamment dans l'agroalimentaire, exporte ses produits (couscous, pâte, eau minérale, jus...) vers 19 pays dont la France le Canada, les USA, l'Angleterre et la Suède qui est un pays connu pour ses mesures draconiennes quant à la commercialisation des produits alimentaires sur son territoire. Il est impératif d'avoir un agrément du ministère suédois de la Santé, lequel comporte des conditions très strictes pour qu'on puisse exporter vers ce pays. Dans un bilan établi par ce groupe, le montant représentant les opérations d'exportation entre 2004 et 2008 se chiffre à un milliard d'euros. Mr Abdelkader Tayeb EZZRAÏMI, Président Directeur Général du Groupe Sim, a fait savoir, que les produits sont commercialisés au Sahara occidental et ont pu détrôner les produits marocains. Le groupe Sim explore d'autres marchés, comme il a participé à plusieurs Foires Internationales afin de conquérir de nouveaux pays. Il possède une plate-forme à Nouakchott, et ce, pour mieux écouler ses produits, notamment en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et évidemment au Sahara occidental. Il compte cibler le marché irakien, considéré comme porteur via la Syrie où il est en négociation avec des distributeurs syriens qui ont l'habitude

d'exporter vers l'Irak ».Le secret de cette réussite est lié, selon M. Tayeb EZZRAÏMI, au rapport qualité-prix de ses produits, dont le couscous qui est très prisé non seulement par notre communauté établie à l'étranger mais surtout par les Occidentaux. Le groupe Sim est en pourparlers, par ailleurs, avec 3 groupes espagnols, leaders dans leur domaine, afin de concrétiser d'ambitieux projets en Algérie. Ces projets concernent la production intensive de céréales ainsi que de l'huile d'olive tout en bénéficiant de l'apport technologique et savoir-faire des Espagnols, la fabrication locale de la sauce tomate en partenariat avec le groupe Baiera, la mise en place d'une plate-forme en Algérie par un grand exportateur espagnol. Cette logistique permettra une fois installée chez nous d'exporter des produits espagnols et algériens vers des pays maghrébins et subsahariens. Cela sera favorisé grâce à la concrétisation de l'important tronçon routier Alger-Niamey et Tunis-Nouakchott. Signalons enfin qu'un autre projet relatif à l'élevage bovin (lait et viande) liant le groupe Sim avec des Canadiens vient d'avoir l'accord du Conseil national de l'investissement. Il sera implanté aux environs de Tiaret et considéré comme l'une des plus importantes exploitations agricoles à l'échelle arabe et africaine.



### 3-ALGERIE EN BREF

**ALGER –Plusieurs opérateurs économiques arabes participant à la 42e Foire internationale d'Alger (FIA) qui a été clôturée le 04 juin 2009 s'accordent à dire que l'adhésion de l'Algérie à la zone de libre échange arabe aura un impact positif sur le commerce et l'investissement en Algérie et renforcera la coopération économique interarabe.** Mme Nadia DRAFAT, responsable du stand marocain à la FIA, a déclaré que "l'adhésion de l'Algérie à cette zone dès le début de l'année 2009 facilitera la tâche des opérateurs arabes dans la recherche de nouveaux marchés et approfondira la coopération interarabe". Mme Drafat a ajouté que l'adhésion de l'Algérie en tant que nouveau membre profitera à l'ensemble de l'espace commercial arabe par la création de nouvelles opportunités de coopération et d'échanges de nature à lever les obstacles que rencontre le monde arabe en matière d'encouragement de l'investissement, des mouvements des capitaux et des compétences humaines.

**APS**  
**ORAN - Un couloir vert sera ouvert, au cours du 2e semestre 2009** dans les ports de l'ouest du pays, pour faciliter les activités commerciales aux grands opérateurs économiques, selon le Directeur régional des douanes à Oran, dans une déclaration à l'APS, il a indiqué qu'il est prévu un transfert du trafic du commerce extérieur de 20 à 50% vers le couloir portuaire vert à court et moyen termes, sitôt l'ouverture de ce couloir. Le transfert des procédures douanières vers le couloir vert s'opérera pour les entreprises à caractère productif spécialisées dans l'industrie de transformation, a-t-il souligné.

**APS**  
**TEBESSA - La figue de barbarie "hors saison", un fruit apprécié sur les marchés exotiques européens, sera "prochainement" exportée à partir de Tébessa,** selon l'Association locale des agriculteurs. Les premières expéditions de ce fruit, particulièrement recherché en Europe en raison de la douceur de son goût et des délicieux jus de fruits ou confitures qui en sont tirés, seront entamées en novembre 2009, une période propice pour la récolte de la figue de barbarie "hors saison", ont précisé ces agriculteurs. La figue de barbarie "de saison" est, quant à elle, récoltée à partir de la fin août, signale-t-on avant de relever qu'un hectare peut produire jusqu'à 50 quintaux d'opuntia (cactus donnant les figues de barbarie) durant les saisons propices.

**APS**

### 4-CONJONCTURE /ANALYSE/MARCHE

#### Le commerce équitable

... est apparu dans les années 1960 en Europe. Mais ce n'est que depuis une quinzaine d'années qu'il s'est véritablement développé : il connaît depuis la fin des années 1990 une période de très forte croissance. Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. Ainsi, un principe du commerce équitable est la garantie donnée aux petits producteurs de commercialiser leurs produits à des prix plus rémunérateurs que les cours mondiaux. C'est également une garantie de relative stabilité des prix et la mise en place de conditions et de délais de paiement, voire des possibilités de préfinancement, qui évitent aux paysans et aux artisans de brader leurs produits ou d'avoir recours à des prêts usuriers. Le prix équitable est négocié. Il doit pouvoir couvrir tous les coûts de production du produit, incluant les coûts environnementaux et sociaux, assurer aux producteurs un niveau de vie décent et une part d'investissement.

La démarche du commerce équitable va au-delà d'un

échange commercial différent permettant une meilleure rémunération des producteurs et par là même, leur développement économique. Elle insiste sur le fait que les organisations de commerce équitable, relayées par les consommateurs, soutiennent les organisations de producteurs, sensibilisent le grand public et mènent des campagnes visant à modifier les règles et les pratiques du commerce international conventionnel. Le commerce équitable recouvre donc trois dimensions, complémentaires et indissociables : une dimension socio-économique : des échanges commerciaux équitables et un développement durable ; une dimension éducative pour d'autres modes de relations commerciales basées sur la confiance et la transparence ; une dimension politique avec un engagement pour plus de justice dans les règles du commerce international. La filière "équitable" garantit au producteur un tarif de vente minimal, au prix d'un surcoût volontairement accepté par le consommateur. Son slogan est : « Fair trade, not aid » (« un commerce juste, pas de l'assistanat »).

Le commerce équitable justifie son existence en citant l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine. ». Au delà de l'acte d'achat, le commerce équitable permet de sensibiliser les consommateurs à propos des difficultés auxquelles sont confrontés les producteurs du sud. En ce sens, c'est également un outil d'éducation. (Source :Wikipedia et La tribune .fr)

### 5-FICHE PAYS

#### La Belgique



**Le Royaume** est entourée par les Pays-Bas, l'Allemagne, le Grand Duché de Luxembourg, la France et la mer du Nord. Avec une superficie de 30.528 kilomètres carrés et 10.584 584 habitants, la Belgique est l'un des plus petits États membres de l'Union européenne. Il a cependant un PIB de 313,6 milliards d'euros (en 2007) et il est l'une des dix principales nations commerciales du monde. Initialement, l'industrialisation et la croissance économique rapide de la Belgique étaient en grande partie dues aux matières premières présentes dans le sous-sol du sud du pays. Actuellement, l'économie de la Belgique est plus orientée vers les services. L'agriculture a une contribution infime à l'activité économique. Tandis que le secteur manufacturier pèse pratiquement un quart du PIB. En revanche le secteur tertiaire représente près des 3/4 de la richesse nationale. La nomenclature combinée de la Communauté Européenne (CE) intègre la nomenclature HS ou la complète avec ses propres sous-titres avec un numéro de code à 8 chiffres et ses propres notes légales créées pour les besoins de la Communauté. Les opérations menées au sein de la ZEE sont exemptes de droit. Le Tarif douanier commun de l'Union européenne s'applique aux marchandises qui ne proviennent pas de l'Europe. Les procédures douanières comprennent, mises à part les importations avec paiement de droits, les procédures suivantes d'exemptions de taxes : mise en circulation pour consommation, admission temporaire ou transit, régime d'entrepôt de douane, traitement à l'entrée, traitement sous le contrôle douanier.

Pour plus d'information consultez les sites :

[www.interex.fr/fiches-pays/Belgique/acces-au-marche](http://www.interex.fr/fiches-pays/Belgique/acces-au-marche) ;  
[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/dds/tarhome\\_en.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds/tarhome_en.htm)



#### DONNEES GENERALES

**Nom officiel :** *Le Royaume de Belgique*

• **Superficie :** 30 528 km<sup>2</sup>

• **Population :** 10 584 584 (2007)

• **Capital :** Bruxelles

• **Principaux indicateurs économiques :**

• **PIB total :** 313,6 Milliards US\$ (2007)

• **Croissance annuelle du PIB :** 7,89 % (2007)

• **PIB/ habitant :** 29 924 euros (2007)

• **Taux d'inflation :** 1,82 % (2007)

• **Exportations :** 235,4 Milliards d'euro (2007)

• **Importations :** 233,8 Milliards d'euro (2007)

• **Les Principaux clients de la Belgique :**

• France, Allemagne, Pays Bas, Royaume-Uni, Italie, Etats Unis, Espagne Suède

• **Les Principaux fournisseurs de la**

**Belgique :** Pays Bas, Allemagne, France, Royaume-Uni, Etats Unis, Italie, Chine, Suède

• **Echanges commerciaux Algérie-Belgique :**

Années	2007	2008
Exportations algériennes	1 202,79	2 055,07
Importations algériennes	717,54	861,98
Balance commerciale	485,25	1 193,10

Source: Douanes Algériennes valeur: millions US\$)

**Principaux produits algériens exportés**

**vers Belgique :** Déchet et débris de cuivre, de

fer ou d'acier et d'aluminium ; Produits

Laminés en fer ou acier, Phosphates, Plomb

sous forme brutes, Ammoniac en solution

aqueuse; Tabac

et Alliages en aluminium.

**Principaux produits importés par l'Algérie**

**de Belgique :** Le lait en poudre, Véhicules

automobiles pour le transport de 10 personnes

ou plus, fils en cuivre, Transformateurs

électriques et Polymères de l'éthylène.

## 6- ESPACE LIBRE

### Premières Assises Nationales du BTPH

Sous le haut patronage du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Ministre de la PME et de l'Artisanat et du Wali de Annaba, l'Association Générale des Entrepreneurs Algériens (AGEA) a organisé les premières assises nationales du BTPH, à l'Hôtel SABRI de Annaba le 18 Juin 2009. Cette rencontre la première de son genre a réuni près de 300 participants venus de l'ensemble du territoire national des PME et PMI versées dans l'industrie et le bâtiment. Ont assisté aussi à ces assises, les Ambassadeurs du Niger, du Nigeria, de la Turquie, les représentants de l'Ambassade de Chine et du Burkina Faso, des cadres du secteur du bâtiment et de l'Urbanisme.

Après l'allocution de bienvenue du Président de l'AGEA et le remerciement des invités, la rencontre a débuté avec la présentation de communication par les représentants des institutions et organismes nationaux, suivies par la lecture des communiqués des commissions par les rapporteurs et désignation des groupes de travail pour les ateliers.

Quatre ateliers étaient au programme des travaux de ses assises, ayant pour thèmes :

-Incohérence urbanistique et simulation de nouvelles villes ;

- Mise à niveau des entreprises du BTPH ;

- Impôts et fiscalité dans le cadre du nouveau système comptable et financier IFRS et son impacte sur les PME du secteur du BTPH,

- Matériaux de construction.

A cet effet, M. le Chef de cabinet du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a présenté une communication sur "le contexte de l'organisation de

ces assises avec le lancement du programme national de construction d'un million de logements et les autres infrastructures de bases (Autoroute Est Ouest)". Ce dernier a invité les professionnels du secteur privé et public ainsi que les différentes Associations professionnelles dans ce secteur, d'apporter leurs suggestions quant aux contraintes qui sont recensées par l'AGEA, se résumant notamment aux points ci-après :

- Absence d'une stratégie industrielle claire et objective dans ce secteur ;

- Problèmes fiscaux et financiers ;

- Pénurie des matériaux de construction, la maîtrise du délai de réalisation des développements ainsi que l'amélioration de l'architecture et de l'urbanisme.

Par ailleurs, le représentant d'Algex a présenté une brève présentation sur la convention de coopération signée entre Algex et l'AGEA, les missions de l'Agence dans le développement à l'international des PME dans ce secteur et les réalisations d'Algex notamment la réussite du pari de l'organisation du premier Salon Algérien de l'Exportation dont la spécificité était la tenue des rencontres d'affaires « Business To Business » entre nos opérateurs économiques et leurs homologues étrangers.

Ce rendez-vous entre professionnels du secteur s'est terminé par la remise d'attestations de mérite à l'entreprise Granitex qui s'est imposée par la qualité et la diversité de ses produits et à Algex pour son dynamisme et ses efforts dans le développement de nos exportations hors hydrocarbures.

## 7-FICHE PRODUIT

### La petite histoire du Liège. Il était une fois...

Le liège est un matériau présent dans l'écorce de quelques arbres, et notamment celle du chêne-liège. Il protège l'arbre des insectes, du froid et des intempéries tout en lui permettant de respirer, par de minces canaux appelés lenticelles. Le liège produit directement par l'arbre est le « liège mâle », crevassé et de moindre valeur ; on doit l'enlever, c'est l'opération de « démasclage » qui se fait dès que le tronc atteint 30 cm de circonférence. Le nouveau liège qui se forme est le « liège femelle », que l'on lève tous les 9 à 15 ans (selon les régions) quand l'épaisseur voulue est atteinte, environ 3 cm (épaisseur nécessaire à la fabrication des bouchons dont le diamètre standard est en général de 24 mm). L'écorce s'exploite sur le tronc et les principales branches. La hauteur d'écorçage dépend du diamètre du chêne-liège : plus il est gros, plus on peut lever le liège haut. On utilise pour cela un coefficient d'écorçage qui, multiplié à la circonférence du chêne-liège mesurée à 1,30 m indique la hauteur maximale de récolte à ne pas dépasser. Il sert traditionnellement à fabriquer des bouchons à vin. Plus de 80% de la production de liège mondiale est utilisée pour fermer les bouteilles. Néanmoins toutes ces propriétés, réunies dans un matériau naturel, rendent le liège précieux pour diverses applications, notamment en bio construction. Concassé en granulés, on le transforme en panneaux d'isolation, revêtement mural ou pour le sol. Le liège est utilisé dans beaucoup d'applications de bouchages spéciaux, de semelles de chaussures, de panneaux techniques de toutes formes.

Il est également utilisé dans la fabrication de certains instruments de musique de la famille des bois, notamment la clarinette, le hautbois, le saxophone, et le basson.

Depuis quelques années, il est également très utilisé dans la construction de maison écologique, pour ses excellentes performances thermiques et acoustiques. Le chêne-liège est apparu il y a plus de 60 millions d'années. La surface plantée de chênes-lièges dépasse les 2 millions d'hectares, dont 700.000 se trouvent au Portugal. Sur une production annuelle de 230.000 tonnes à lui seul, il fournit 60% du stock annuel mondial. Le Portugal, produit à lui seul plus de 75% du liège commercialisé dans le monde. Cette production concerne principalement les départements de Santarém, Evora, Sétubal, Portalgère et Beja, leurs chênaies

fournissant environ 90% de la production du liège portugais. Le Portugal, Espagne et Maroc, ces trois pays produisent plus de 92% du liège vendu dans le monde. Un hectare de chênes-lièges fournit de 80 à 120 kg de liège tous les 10 ans, avec lesquels on peut fabriquer 10.000 à 15.000 bouchons. Au total dans le monde, il est produit 340 000 tonnes.

En Algérie, le potentiel de production de liège brut correspond à une superficie de chêne-liège de plus de 400 000 ha, censée donner une production de plus de 300 000 q/an. Il faut rappeler aussi que l'Algérie a produit, par le passé, plus de 450 000 q de liège brut et exporté autant vers l'Europe. Le liège est le plus valorisé des produits forestiers en Algérie, qui constitue, pour sa part, une ressource stratégique du fait de ses multiples usages (bouchonnerie, parquet, isolation thermique). Avec une production nationale de 100 000 à 150 000 quintaux par an, soit 7% de la production mondiale. Les récoltes historiques de l'Algérie, plaçaient l'Algérie en 3e position dans le monde après le Portugal et l'Espagne, les autres pays du Maghreb venant bien loin derrière notre pays. Aujourd'hui, l'Algérie s'est placée, hélas, en dernière position après les autres pays producteurs riverains de la Méditerranée. Conscients de la gravité de la situation, les pouvoirs publics tentent de reprendre les choses en main. Ce potentiel forestier productif s'est néanmoins rétréci pour atteindre une surface réduite à 250 000 ha, selon les chiffres statistiques donnés par la Direction Générale des forêts. La densité du chêne-liège a reçu un coup au point d'atteindre une déforestation dangereuse. La forêt doit donc retrouver sa place et jouer pleinement son rôle. Notons, par ailleurs, que le chêne-liège se trouve en production dans la zone méditerranéenne occidentale, un peu dans les pays du Maghreb, dans le Nord de l'Italie, le sud de la France et de l'Espagne, mais surtout au Portugal, sa terre de prédilection. C'est un arbre qui appartient à la flore méditerranéenne depuis l'ère tertiaire, ce qui lui donne une soixantaine de millions d'années d'existence. Le chêne-liège arbre très présent dans cette partie de l'Algérie, en particuliers dans les forêts dense des alentours d'El-milia, son bois est utilisé pour le chauffage et la construction, c'est avec son écorce que le chêne-liège acquiert toutes ses lettres de noblesse.

Au total les exportations algériennes d'un peu plus de 10 millions de dollars, ont représenté, en 2007, 0,58 % des exportations mondiales.

## 8-LE MONDE EN BREF

**PARIS - L'ancienne Premier ministre française et ancienne commissaire européenne, Edith Cresson, a qualifié, le 06 juin 2009 à Paris, en marge d'une conférence organisée à l'IMA par le Réseau des algériens diplômés des grandes écoles françaises (REAGE), le climat des affaires économiques en Algérie de "très positif", soulignant qu'il est "très réconfortant" et "allant dans le bon sens". "J'ai été agréablement surprise par ce que j'ai vu à la dernière Foire internationale d'Alger (FIA), que j'ai visitée à maintes reprises antérieurement. Le nombre d'entreprises algériennes ne cesse de croître. Le Salon des exportateurs était très intéressant. J'ai relevé un dynamisme extraordinaire aussi bien auprès des entreprises algériennes qu'auprès des exportateurs", a indiqué Mme Cresson. Elle a également relevé la forte participation d'entreprises françaises à la FIA, soulignant qu'une grande partie d'entre-elles sont appuyées par les régions.**

APS

**LE CAIRE - Le programme de financement du commerce arabe a consacré près de 7 milliards de dollars au financement des programmes de commerce dans les pays arabes, a annoncé le 02 juin 2009 au Caire Mr Jassem Menaï le Directeur exécutif du programme. Intervenant lors des travaux de la conférence régionale des exportateurs et importateurs arabes dans le secteur des médicaments, M. Menaï a souligné l'importance des prestations du programme notamment le développement des capacités productives et concurrentielles du producteur et de l'importateur arabes, l'appui des économies des pays arabes outre l'encouragement de l'échange commercial. Le programme de financement du commerce arabe, dont le siège se trouve à Abou Dhabi, est une institution financière arabe commune qui contribue au développement du commerce arabe et à l'appui des capacités productives et concurrentielles du producteur et de l'exportateur arabes.**

APS

**RYADH - Un accord sur la création d'une union monétaire a été signé le 08 juin 2009 à Ryadh entre quatre pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït et le Qatar, a indiqué un porte-parole du CCG. L'accord paraphé par les ministres des Affaires étrangères de ces quatre pays prévoit la création d'ici la fin de l'année d'un Conseil monétaire à Ryadh première concrétisation attendue du projet. L'étape suivante constituera alors la mise en place d'une Banque centrale du Golfe. Annoncé le 20 mai, le retrait émirati du projet faisait suite à des réserves exprimées par ce pays sur le choix de Ryadh comme siège de la future Banque centrale, décision prise au début du mois de mai.**

APS

## 9-PELE – MELE

**ALGER - L'organisme algérien d'accréditation (Algerac) prévoit de délivrer des certificats d'accréditation à 50 laboratoires et organismes d'inspection et d'évaluation sur les deux prochaines années, a affirmé Mr Noureddine BOUDISSA, Directeur Général de cet établissement, le 09 juin 2009 à Alger. S'exprimant au cours d'une conférence de presse organisée à l'occasion de la Journée internationale de l'accréditation, M. BOUDISSA a indiqué qu'Algerac délivrera le premier certificat d'accréditation en juillet prochain. Il a fait savoir, dans ce sens, que sur l'ensemble des laboratoires et organismes d'évaluation ayant formulé une demande d'accréditation, quatre sont déjà prêts à être accrédités avant la fin de l'année pour avoir accompli l'étude de pré-évaluation laquelle assiste ces établissements à l'obtention du certificat. APS**

**ALGER - Le décret exécutif relatif aux conditions d'exercice des activités d'importation des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état par des sociétés commerciales dont les associés ou les actionnaires sont des étrangers, est paru au Journal Officiel N° 30. Dans son article 2, le texte note que ces sociétés ne peuvent exercer les activités d'importation de ces produits "que si 30% au minimum de leur capital social sont détenus par des personnes physiques de nationalité algérienne ou par des personnes morales dont l'ensemble des associés ou actionnaires sont de nationalité algérienne". APS**

**ALGER - Le marché algérien ne cesse de croître en importance pour les entreprises belges qui ont toujours cherché à développer leur coopération avec les opérateurs algériens, selon Mr Christiaan VAN DRIESSCHE Ambassadeur de Belgique en Algérie. Les exportations belges vers l'Algérie ont atteint 900 millions d'euros en 2008 en hausse de 16% par rapport à 2007 tandis que la Belgique a importé pour une valeur de 1,42 milliard d'euros d'Algérie en 2008, soit une hausse de 3,11 % par rapport à 2007, a souligné M. Van Driessche en recevant la mission économique et commerciale de la région de Bruxelles et de l'agence wallonne à l'exportation qui a séjourné en Algérie du 15 au 19 juin 2009. APS**

## 10-TROIS QUESTIONS A

**Mr Nacereddine KARA, Vice-Président de l'Association des exportateurs algériens - Anexal**

### Quels sont les problèmes récurrents dans le domaine de l'exportation ?

Nous avons une grosse difficulté sur l'application des textes. Nous avons une législation pour les exportations hors hydrocarbures, mais elle n'est pas respectée. Le pire c'est qu'en dehors de l'Algex nous avons une absence d'un environnement institutionnel. A lui tout seul, l'Algex ne peut pas tout faire. Par exemple, sur le fait que l'application des lois, une loi en 2005 puis paru dans le Journal officiel stipule création d'un haut conseil de l'exportation présidé par le Premier ministre et réunissant l'ensemble des exportateurs hors hydrocarbures. Pour le moment, nous ne nous sommes jamais réunis. Je lance un appel à Monsieur le Premier Ministre pour qu'il organise et programme prochainement la réunion de ce haut conseil de l'exportation comme le dit la loi. C'est l'espace approprié où nous pouvons échanger nos idées et prendre par la suite des décisions conjointes avec tous les acteurs dans le domaine des exportations hors hydrocarbures. Cela demeure primordial et impératif.

### Les exportateurs rencontrent-ils des difficultés à la douane ?

Vous pointez le doigt sur le fléau que rencontre pratiquement tout exportateur. L'administration ne nous facilite pas la tâche. Nous devons travailler dans ce domaine pour l'améliorer. Personnellement, je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas de guichet unique portuaire et aéroportuaire pour l'exportation comme c'est le cas en Tunisie. Si nous l'avions, nous n'aurons pas à transiter tout le temps entre le bureau de stockage, puis le l'affréteur de la chaîne logistique, stockage, quais exports qui demandent des documents qui sont à chaque fois différents. Avec ce guichet unique, nous gagnerions un temps fou et la grande majorité des retards de livraison et les pénalités que nous devons payer n'existeraient plus. De plus, faire ce guichet unique ne coûte pas beaucoup d'argent, c'est juste une organisation plus simple. Je tiens à ajouter que pour le port, il demeure impératif que nous ayons des entrepôts de frigos pour conserver les produits alimentaires et agricoles. Actuellement, même si

un exportateur arrive avec une remorque frigorifiée, il n'a même pas de prise électrique pour la brancher. Du coup, les marchandises pourrissent, parfois des cargos entiers.

### Et la banque...

Dans les banques, le drame c'est qu'elles ne connaissent pas les textes de loi relatifs à l'exportation. L'importation oui, car nous avons une culture d'importateur mais pas dans l'exportation. Les banques ne connaissent pas l'avis de domiciliation. De plus, quand on exporte, nous sommes responsables des risques de change. Le dinar n'est pas une monnaie forte et stable comme l'euro et le dollar entre le départ de la marchandise et l'arrivée et le paiement, le cours du dinar peut s'effondrer et nous perdons beaucoup. Nous n'aurons pas de crédibilité tant que nous n'avons pas d'assurance sur les risques de change. L'informel sera toujours fortement présent car il sera plus rentable. N'oublions pas que nous exportateurs nous échangeons nos devises à la banque et le taux de change n'est pas le même que celui du marché noir. L'accord de conciliation entre nous et l'exportateur, c'est-à-dire que la facture se fait une fois que le produit vendu est bénéfique pour nous dans le sens où les prix dans les marchés comme à Rungis ou Saint-Charles ne sont pas fixes. Quand nous fixons le prix avant, nous perdons, car le client estime à chaque fois le prix le plus bas.

### La Zone arabe de libre-échange est-elle bénéfique?

La Zale constitue un avantage substantiel pour les entreprises algériennes de placer leurs produits dans les pays arabes. Des produits qui existent mais dans le secteur informel. Cependant quatre pays dont nos voisins marocains n'appliquent pas l'accord à la lettre. Nous payons dans certains cas encore des frais de douane malgré les franchises douanières prônées par l'accord Zale. De plus il faut intervenir contre la contrebande frontalière pour stopper l'exportation de produits vers un certain nombre de pays arabes dans le but de protéger nos PME algériennes des risques d'atteinte à leur notoriété.

## 11-AGENDA / INFOS PRATIQUES

### Un séminaire sur la conformité des marchandises importées ou exportées

a été organisé, le 26 mai 2009 à Alger, par l'Institut algérien de normalisation (IANOR) et la Chambre française de commerce et d'industrie en Algérie (CFCA) dans le but d'informer les professionnels de l'import-export sur les réglementations algérienne et internationale en la matière. Cette rencontre a réuni notamment des représentants du secteur des banques et de la finance ainsi que des opérateurs intervenant dans le domaine du commerce international. Organisé sous le thème "L'évaluation de la conformité des produits importés", le séminaire a été initié afin de répondre aux "préoccupations" soulevées par les professionnels du secteur du commerce international suite à la note émise en février dernier par la Banque d'Algérie relative notamment à la remise documentaire et au crédit documentaire.

### Séminaire et Forum d'Affaires



Rencontres Algérie 2009 :  
l'Algérie à la croisée des chemins  
7 et 8 juillet 2009 – Paris

Rencontres avec 12 experts pour  
décrypter le marché algérien, une  
occasion unique de faire le point sur un  
marché complexe mais porteur.



RN-N° 5 Cinq Maisons, Mohammadia, Alger. BP 191, Hassen Badi El-Harrach-Alger-  
Tél: (213) 21.52.20.82/ 52.12.10 – Fax : (213)21.52.11.26  
Email : [info@algex.dz](mailto:info@algex.dz) Site web : [www.algex.dz](http://www.algex.dz)  
Directeur de la publication : Mohamed BENNINI

Rédactrice en chef : Akila BOUZIANI  
Secrétariat de Rédaction : Chafia HALAIMIA/Saida TOUATI  
Karim DJENAOUI  
Techniciens : Krimou ZITOUNI  
Samir MOUFFOK  
Fouzla HAOUATI  
Participation à la rédaction: Akila BOUZIANI/Saida TOUATI  
Sid Ali BOUHAL/Assia KACED/Ali BOUCHEMA  
Farida CERBAH/Farida SAKHRI